

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 3 juin 2019, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères:                     Sylvie DeBlois  
  Lucie Michaud

Messieurs les conseillers:                     Yves Lévesque  
  Bruno Simard  
  Richard Therrien  
  Marc-Antoine Tucotte

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution autorisant l'émission d'un constat d'infraction.
7. Résolution mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.
8. Résolution d'appuie CPTAQ.
9. Dépôt du rapport du maire.
10. Divers.
  - 10.1 Demande de financement de la Fondation François Lamy.
  - 10.2 Demande de commandite le Chœur d'Érika.
  - 10.3 Autorisation achat Ilots de récupération.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

19-63

**Sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019.**

19-64

**Sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

### **3. SUITE DE CES SÉANCES.**

### **4. CORRESPONDANCE.**

### **5. ADOPTION DES DÉPENSES.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

19-65

**Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois de mai totalisant 78 791.11 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 7 911.34 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

### **6 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ÉMISSION D'UN CONSTAT D'INFRACTION.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance d'un avis de dérogation.

**ATTENDU QUE** l'avis de dérogation est en référence au non-respect des articles 121 et 169 du Règlement de zonage # 2005-197 plus précisément pour avoir toléré ou permis que l'on tolère la présence de rebuts et de ferrailles ainsi que l'entreposage extérieur.

19-66

**En conséquence, sur une proposition de** Bruno Simard, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser l'émission d'un constat d'infraction au montant minimum de 500 \$ pour la propriété portant le matricule # 6900-06-8051.

### **7. RÉSOLUTION MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS.**

**ATTENDU QUE** LA MRC DE L'ILE-D 'ORLEANS PROCEDERA, LE 13 JUIN 2019, A LA VENTE D'IMMEUBLE POUR DEFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES.

**ATTENDU QUE** l'article 1038 du Code municipal

19-67

**En conséquence, sur une proposition de** Yves Lévesque, **appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de mandater M. Jean-Pierre Turcotte, maire, pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, l'immeuble ci-après énumérés devant être mis en vente lors de la vente pour non-paiement de taxes devant avoir lieu le 13 juin 2019, l'enchère de la municipalité ne devant pas dépasser le montant mentionné au 2ième alinéa de l'article 1038 du Code Municipal.

## Immeuble

No.	Nom du propriétaire apparaissant au rôle d'évaluation et adresse de la propriété	Lot(s) et cadastre <sup>1</sup>	Taxes municipales et scolaires dues (capital et intérêts au 28 mars 2019) <sup>2-3</sup>
1	Jude Morency 2824, chemin Royal Sainte-Famille, Île d'Orléans	38-3, 38-4, cadastre de la Paroisse de Sainte-Famille, Île d'Orléans (avec bâtiment)	44 732.26 \$

La description détaillée de l'immeuble mentionnée au numéro 1 est la suivante :

Un immeuble connu et désigné comme étant composé de :

Des subdivisions trois et quatre du lot originaire TRENTE-HUIT (38-3 et 38-4) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille, division d'enregistrement de Québec. Avec la bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 2824, chemin Royal à Sainte-Famille, Ile-d'Orléans, circonstances et dépendances.

1 Tous les lots sont situés dans la circonscription foncière de Québec

2- Les intérêts et les frais s'ajouteront à ce montant s'ils sont demeurés impayés.

3-Ces montants seront annoncés au moment de la vente.

### **8 RÉOLUTION D'APPUIE CPTAQ.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'appuie de M. Marcellin Turcotte, (Vignoble du Mitan).

**ATTENDU QUE** la demande consiste à offrir un volet supplémentaire aux services déjà offerts soit un volet restauration qui viendrait en complément à la vente ainsi qu'aux dégustations déjà offertes sur la terrasse.

19-68

**EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'appuyer la demande de M. Marcellin Turcotte auprès de la CPTAQ, et confirmer que le projet est conforme à la réglementation municipale.**

### **9. DEPOT DU RAPPORT DU MAIRE.**

Afin de se conformer à la Loi, les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport tel que présenté par le maire Jean-Pierre Turcotte.

### **10. DIVERS.**

**10.1 DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION FRANCOIS LAMY.**

19-69 **Sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 2 500 \$ à l'organisme.

**10.2 DEMANDE DE COMMANDITE LE CHŒUR D'ERIKA.**

19-70 **Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 50.00 \$ à l'organisme.

**10.3 AUTORISATION ACHAT ILOTS DE RECUPERATION.**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du nouveau programme de RECYC QUÉBEC

19-71 **En conséquence Sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Lucie Michaud, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à la demande d'acquisition de 3 îlots de récupération.

**11. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.**

**12. PERIODE DE QUESTIONS.**

**13. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.**

19-72 **Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*